

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 14 janvier 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 14 janvier 2025 à 19 h.

Sont présents : Mme Geneviève Marchand M. Michael Gagné
 M. Kévin Champagne

Sont absents : M. le maire, Gervais Pellerin M. Marc Champagne
 Mme Stéphanie Gauthier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Roger Côté, maire suppléant.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire relative au budget du 10 décembre 2024
- 5- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024
- 6- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de décembre 2024
- 7- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de décembre 2024
- 8- Courrier
- 9- Rapport de voirie
- 10- Période de questions
- 11- Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ 2025
- 12- Renouvellement de l'adhésion à la FQM 2025
- 13- Appui aux journées de la persévérance scolaire (JPS) 2025
- 14- Proclamation | Journée nationale de promotion de la santé mentale positive / 13 mars
- 15- Ventes pour taxes : autorisation d'envoi d'avis aux propriétaires étant en défaut de paiement
- 16- Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports et de la Mobilité durable
- 17- Varia
 - A- Soutien financier | Société canadienne du cancer
 - B- Soutien financier 2025 à la bibliothèque Henriette Bouffard-Poulin
 - C- Annulation de la résolution no R-0194-09-2024
 - D- Autorisation de signature | Entente pour le droit de passage sur les propriétés privées dans le cadre du Sentier Les Coulées
 - E- Approbation du plan de commandite pour le financement des loisirs
 - F- Permanence | Journalier aux travaux publics
 - G- Offre de service professionnelle | Réfection du chemin Gosford Nord segment 5
 - H- Nomination d'un représentant pour le Réseau Biblio CQLM
- 18- Période de questions
- 19- Levée de la séance

R-01-01-2025 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 14 janvier 2025

I- INTERVERSION DES POINTES À L'ORDRE DU JOUR

R-02-01-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le maire suppléant, Monsieur Roger Côté, soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

R-03-01-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE RELATIVE AU BUDGET DU 10 DÉCEMBRE 2024

R-04-01-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 relative au budget 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

5- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

R-05-01-2025 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 relative à l'adoption du Règlement N°226-2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES DE MOIS DE DÉCEMBRE 2024

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de décembre 2024.

7- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de décembre est de : 85 762.62 \$

R-06-01-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8- COURRIER

Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.

9- RAPPORT DE VOIRIE

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois de décembre 2024.

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ 2025

R-07-01-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE le conseil municipal accepte de procéder au renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2025 au coût de 502.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12- RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM 2025

R-08-01-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE la Municipalité d'Inverness renouvelle son adhésion auprès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec pour l'année 2025 au montant de 1 476.16 \$ avant taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13- APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE (JPS) 2025

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances et favoriser la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à la persévérance scolaire contribue à renforcer la responsabilité collective envers l'éducation et à encourager l'engagement citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative contribue non seulement au bien-être des individus, mais également à la prospérité de la communauté et à son développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 14 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation de la collectivité en faveur de la persévérance scolaire s'inscrit dans une perspective de développement durable, en investissant dans le capital humain de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

R-09-01-2025 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE la Municipalité d'Inverness appuie les Journées de la persévérance scolaire et le conseil municipal s'engage à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14- PROCLAMATION | JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE | 13 MARS

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

R-010-01-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15- VENTES POUR TAXES | AUTORISATION D'ENVOI D'AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ÉTANT EN DÉFAUT DE PAIEMENT

R-011-01-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe à transmettre, un dernier avis aux propriétaires ayant des sommes dues pour les années 2023 et 2024, tel que mentionné à l'article 1022 du Code municipal. En cas de non-paiement de la totalité des taxes dues, leurs dossiers se verront transférés à la MRC qui procédera à la vente pour taxes, selon l'article 1022 du Code municipal.

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe à charger pour chaque dossier de vente pour défaut de paiement de taxes, des frais de dossier de 100 \$ et tous les frais qui seront encourus (poste, huissier et désignation cadastrale, etc.).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16- TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2025, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports de la Mobilité durable et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires ;

R-012-01-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE la Municipalité d'Inverness se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2025 ;

QUE la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits ;

QUE la Municipalité nomme Mme Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Caroline Larrivée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à titre de représentantes autorisées à signer les documents soumis par le ministère des Transports de la Mobilité durable pour lesdits travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17- VARIA

A- SOUTIEN FINANCIER | SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de la Société canadienne du cancer pour un don qui viendra en aide aux personnes atteintes de cette maladie ;

R-013-01-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE la Municipalité d'Inverness verse un montant de 500 \$ à la Société canadienne du cancer pour soutenir la recherche et aider les personnes atteintes de cette maladie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 14 janvier 2025

B- SOUTIEN FINANCIER 2025 À LA BIBLIOTHÈQUE HENRIETTE BOUFFARD-POULIN

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque d'Inverness demande à la Municipalité une contribution financière pour l'année 2025 ;

R-014-01-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE la Municipalité d'Inverness verse un montant de 4 440.00 \$ à la bibliothèque Henriette Bouffard-Poulin comme prévu au budget 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

C- ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO R-0194-09-2024

CONSIDÉRANT QU'une coquille s'est glissée dans le procès-verbal du 10 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier numéro de résolution qui aurait dû être utilisé aurait été le R-0194-09-2024 au lieu du numéro subséquent R-0195-09-2024 ;

R-015-01-2025 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE le conseil de la Municipalité annule le numéro de résolution R-0194-09-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

D- AUTORISATION DE SIGNATURE | ENTENTE POUR LE DROIT DE PASSAGE SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES DANS LE CADRE DU SENTIER LES COULÉES

CONSIDÉRANT QUE les ententes de droit de passage n'étaient plus à jour et que les tracés des sentiers ont évolué avec le temps ;

R-016-01-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE la Municipalité d'Inverness autorise Mme Rosemary Gagné, Responsable des loisirs à signer les ententes à intervenir pour les droits de passage dans le cadre du projet Le Sentier Les Coulées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

E- APPROBATION DU PLAN DE COMMANDITE POUR LE FINANCEMENT DES LOISIRS

R-017-01-2025 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE la Municipalité d'Inverness autorise Mme Rosemary Gagné, Responsable des loisirs à faire les demandes de commandite tel que le décrit le plan de commandite pour aider à financier les activités de loisirs de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 14 janvier 2025

F- PERMANENCE | JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le journalier aux travaux publics, M. Mathieu Charest a complété sa période de probation de 6 mois qui s'est terminée le 8 janvier 2025 ;

R-018-01-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le conseil municipal d'Inverness embauche Monsieur Mathieu Charest à titre de journalier aux travaux publics de façon permanente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

G- OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELLE | RÉFECTION DU CHEMIN GOSFORD NORD SEGMENT 5

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2024, M. Kaven Massé, directeur général du Service d'ingénierie de la MRC de L'Érable, a présenté une offre de services professionnels pour la réfection du Chemin Gosford Nord segment 5, entre la fin du segment 6 et la route Townline ;

ATTENDU QUE l'offre de services professionnels inclut les **estimations budgétaires** suivantes :

- Relevé terrain et mise en plan : 30 000 \$
- Avant-projet et analyse des contraintes : 15 000 \$
- Conception des plans et devis préliminaires et estimation : 20 000\$
- Conception des plans et devis finaux et estimation : 30 000 \$

ATTENDU QUE l'estimation budgétaire n'inclut pas les frais pour l'appel d'offres, la surveillance et la clôture de projet ;

ATTENDU QUE le coût des services professionnels sera facturé à la Municipalité selon les heures réalisés et les taux horaire en vigueur selon l'entente intermunicipale d'ingénierie ;

ATTENDU QUE le projet nécessite une étude géotechnique et environnementale et du contrôle qualitatif lors de la réalisation des travaux ;

ATTENDU QUE le Service d'ingénierie procède par appel d'offres professionnels pour les études géotechniques et environnementales deux fois par année ;

ATTENDU QUE le Service d'ingénierie procède par appel d'offres professionnels pour le contrôle qualitatif avant le début de la saison estivale ;

ATTENDU QUE le coût de l'étude géotechnique et environnementale ainsi que le contrôle qualitatif pour le projet seront aux frais de la Municipalité ;

R-019-01-2025 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

D'ACCEPTER l'offre de service professionnelle présentée par M. Kaven Massé, directeur du Service d'ingénierie de la MRC de L'Érable, selon l'estimation budgétaire totale de 95 000\$;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière Mme Marie-Pier Pelletier à signer l'offre de services professionnels à titre de représentante de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**H- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE RÉSEAU BIBLIO
CQLM**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité doit nommer un représentant officiel de la Municipalité, un répondant; lequel sera convoqué à l'assemblée annuelle ainsi qu'aux rencontres organisées de temps à autre par le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie ;

R-020-01-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE Monsieur Marc Champagne soit nommé l'élu municipal répondant de la bibliothèque Henriette Bouffard-Poulin d'Inverness.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

19- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-021-01-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE la séance soit levée à 19 h 17

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire suppléant

Greffière-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière